

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-01****FAMILLE****OBJET – Approbation des tarifs Accueils de loisirs Mercredis et Vacances scolaires à compter du 1^{er} septembre 2025****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
 ☞ Présents : 42
 ☞ Représentés : 5
 ☞ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-01**FAMILLE****OBJET – Approbation des tarifs Accueils de loisirs Mercredis et Vacances scolaires à compter du 1^{er} septembre 2025****Rapporteur : Mme Janik RIVIERE - Vice-présidente déléguée à la petite enfance et à l'enfance****EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis le transfert de la compétence Enfance (accueil des enfants 3-11 ans sur les temps de loisirs du mercredi et des vacances scolaires) à Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1^{er} janvier 2020, il appartient à son Conseil communautaire de définir les tarifs « familles ». Ils sont applicables aux accueils de loisirs en gestion publique sous convention de mise à disposition de services municipaux auprès de la Communauté d'agglomération (Château-Thébaud, Clisson, Gorges, La Haye-Fouassière et Monnières), ainsi qu'à l'accueil de loisirs géré dans le cadre d'un marché public (Haute-Goulaine).

Par délibération du conseil communautaire du 21 mai 2024, une nouvelle politique tarifaire est entrée en vigueur à compter de septembre 2024. Elle est fondée sur le principe d'un tarif individualisé calculé à partir du quotient familial, et donc à partir des ressources de la famille. Chaque famille bénéficie ainsi d'un tarif spécifique, qui repose sur la notion du « taux d'effort », et qui permet de s'assurer que chacune d'entre elles consacre un pourcentage équivalent de ressources pour l'accueil de l'enfant. Néanmoins, ce prix est borné par un tarif plancher et un tarif plafond.

Cette politique tarifaire est définie de façon à répondre aux objectifs suivants :

- L'accessibilité au service pour toutes les familles
- La mixité sociale en évitant l'exclusion tarifaire pour les bas et hauts revenus
- L'équité avec un système de tarification basé sur les ressources des familles
- La progressivité, en évitant les effets de seuils générés par une tarification par tranche de quotient familial
- La maîtrise du budget de la collectivité en maintenant un équilibre financier global
- Le maintien de l'autonomie de fonctionnement des structures

Le projet d'harmonisation totale est mis en œuvre sur 3 ans pour lisser les augmentations significatives qui pourraient être constatées sur certaines structures et ainsi rendre cette harmonisation plus acceptable pour les familles concernées. A terme, au 1^{er} septembre 2026, l'ensemble des éléments (taux d'effort, tarif plancher et tarif plafond) sera identique quelle que soit la structure d'accueil. La commission Petite Enfance-Enfance s'est réunie pour travailler sur l'évolution des tarifs à appliquer à la rentrée 2025 en prenant en compte cet objectif.

Ainsi, Il est proposé au conseil communautaire les éléments constitutifs de la politique tarifaire ci-annexée avec une évolution des taux d'effort, des tarifs planchers et des tarifs plafonds pour la rentrée 2025-2026.

Pour permettre à chaque famille de calculer sa participation en fonction des différentes formules d'accueil proposées, un simulateur est accessible sur le site internet de Clisson Sèvre et Maine agglo ou via les portails Familles des structures d'accueil, comme l'an dernier.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

VU la délibération n°03.07.2018-03 du 03 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière d'action sociale,

VU la délibération n°17.12.2019-15 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale,

VU la délibération n°21.05.2024-01 du conseil communautaire du 21 mai 2024 approuvant le principe général d'harmonisation de la politique tarifaire des accueils de loisirs avec l'application du taux d'effort comme nouveau mode de tarification

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Petite enfance-Enfance en date du 19 mars 2025,

Considérant les tarifs des accueils de loisirs, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE les éléments de la politique tarifaire tels qu'annexés.

DECIDE DE l'application de cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

Politique tarifaire des accueils de loisirs
1er septembre 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 044-200067635-20250520-200525_01-DE

Eléments constitutifs de la politique tarifaire des accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les familles <u>résidant sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo</u>						
Formule d'accueil	Taux d'effort	Plancher		Plafond		Accueil de loisirs
		Tarif plancher	QF plancher	Tarif plafond	QF plafond	
Accueil péricentre 1/4h	0,05%	0,26 €	520	0,92 €	1840	Tous les accueils
1/2 journée <u>sans</u> repas	0,56%	2,62 €	467	10,50 €	1875	Tous les accueils
1/2 journée <u>avec</u> repas	0,82%	3,56 €	434	15 €	1829	Tous les accueils
Journée	1,22%	4,72 €	386	22 €	1803	L'accueil de La Haye-Fouassière
				24 €	1967	Les accueils de Haute-Goulaine et Monnières
				25 €	2049	Les accueils de Château-Thébaud, Clisson et Gorges
Journée sans repas <u>Sous contrat Protocole d'Accueil Individualisé : PAI</u> <i>(Alsh dont prestataire ne peut fournir un repas PAI)</i>	1,05%	3,67 €	349	18 €	1714	L'accueil de La Haye-Fouassière
				20 €	1905	L'accueil de Monnières
Petit-déjeuner <i>Tarif unique</i>	0,82 €					Tous les accueils
Forfait semaine 5 jours Vacances scolaires uniquement	- 5% si inscription à la semaine du lundi au vendredi					Tous les accueils
Pénalités	4€ du 1/4h entamé					Selon règlement intérieur de l'accueil

Politique tarifaire des accueils de loisirs
1er septembre 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 044-200067635-20250520-200525_01-DE

Eléments constitutifs de la politique tarifaire des accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires) pour les familles <u>résidant hors du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo</u>						
Formule d'accueil	Taux d'effort	Plancher		Plafond		Accueil de loisirs
		Tarif plancher	QF plancher	Tarif plafond	QF plafond	
Accueil péricentre 1/4h	0,06%	0,31 €	516	1,10 €	1833	Tous les accueils
1/2 journée <u>sans</u> repas	0,66%	3,10 €	469	12,41 €	1880	Tous les accueils
1/2 journée <u>avec</u> repas	0,97%	4,23 €	374	17,81 €	1836	Tous les accueils
Journée	1,42%	5,58 €	393	23,56 €	1659	L'accueil de La Haye-Fouassière
				27,29 €	1922	Les accueils de Haute-Goulaine et Monnières
				29,39 €	2070	Les accueils de Château-Thébaud, Clisson et Gorges
Journée sans repas <u>Sous contrat Protocole d'Accueil Individualisé : PAI</u> <i>(Alsh dont prestataire ne peut fournir un repas PAI)</i>	1,25%	4,60 €	368	20,54 €	1643	L'accueil de La Haye-Fouassière
				21,81 €	1745	L'accueil de Monnières
Petit-déjeuner <i>Tarif unique</i>	0,82 €					Tous les accueils
Forfait semaine 5 jours Vacances scolaires uniquement	- 5% si inscription à la semaine du lundi au vendredi					Tous les accueils
Pénalités	4€ du 1/4h entamé					Selon règlement intérieur de l'accueil

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-02****URBANISME ET HABITAT****OBJET – Annexion de la grille de cotation au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de Clisson Sèvre et Maine Agglo****Nombre de membres :**

En exercice : 49
 Présents : 42
 Représentés : 5
 Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-02**URBANISME ET HABITAT****OBJET – Annexion de la grille de cotation au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de Clisson Sèvre et Maine Agglo****Rapporteur : M. Fabrice CUCHOT – Vice-Président délégué à l'urbanisme et l'habitat****EXPOSE DES MOTIFS****Contexte réglementaire**

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et la loi Égalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 ont renforcé le rôle stratégique et opérationnel des EPCI dans les attributions des logements sociaux. Les EPCI sont désormais les copilotes et les animateurs d'une politique intercommunale d'attribution des logements sociaux.

La loi portant Évolution du Logement, de l'aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, vient préciser les attentes en matière de mixité sociale, de gestion des contingents et de cotation de la demande (titre III, Chapitre 1er).

Pour les EPCI tenus de se doter d'un programme local de l'habitat (PLH), comme Clisson Sèvre et Maine Agglo, la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), intégrant un système de cotation de la demande, sont obligatoires.

Par délibération n°13.12.2022-10 en date du 13 décembre 2022, le Conseil communautaire adoptait le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de Clisson Sèvre et Maine Agglo après avis des membres de la CIL. Ce dernier définit notamment les modalités de la gestion partagée des demandes de logement social ainsi que les moyens de mise en œuvre du droit à l'information des demandeurs de logements sociaux sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Concernant le système de cotation de la demande, le PPGDLSID faisait part de premières orientations et renvoyait vers un travail partenarial à mener pour définir une grille de cotation intercommunale.

En parallèle de l'approbation du PPGDLSID, un groupe de travail a été créé associant l'ADIL, les organismes HLM membres de la CIL (Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat et Podeliha), Action Logement, les représentants associatifs, la DDETS, 9 communes du territoire (agents ou élus) ainsi que le CREHA Ouest ponctuellement.

Ce groupe s'est réuni lors de trois réunions entre novembre 2022 et mars 2024 pour travailler à l'élaboration d'une grille de cotation respectant les principes retenus dans le PPGDLSID. Cette grille a par ailleurs fait l'objet d'une période de test entre octobre 2023 et janvier 2025, dans un premier temps à l'échelle des communes membres du groupe de travail puis de manière élargie à tout le territoire. Les résultats de ce travail ainsi que la grille à laquelle il a abouti ont été présentés en CIL pour validation le mardi 11 mars dernier.

En parallèle de la période de test élargie, des formations du CREHA Ouest à l'application Imhoweb ont été organisées en juillet et septembre 2024 à Clisson au siège de la communauté d'agglomération pour les agents et/ou élus des communes, selon leur niveau de connaissances.

Cette grille constitue une aide à la décision dans le cadre du processus d'attribution des logements sociaux, que ce soit dans le cadre de la proposition de candidats ou en commission d'attribution. Elle pourra faire l'objet d'évaluations dans le temps et être ajustée au besoin.

Cette délibération a pour objet d'annexer la grille de cotation validée en CIL le 11 mars 2025, au PPGDLSID de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Une fois annexée au PPGDLSID, la grille de cotation sera mise en place officiellement sous l'application Imhoweb à compter de septembre 2025. Ceci afin notamment de permettre la réalisation d'un dépliant explicatif des points de cotation pour les CCAS, guichets d'accueil des demandeurs.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 441-1-5, L. 441-1-6 et L. 441-2-8,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

VU le décret n° 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur,

VU le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

VU le décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social,

VU la délibération n°05.10.2021-06 du Conseil communautaire du 5 octobre 2021 approuvant le programme local de l'habitat,

VU la délibération n°13.12.2022-10 du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs,

CONSIDERANT le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs adopté le 13 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Intercommunale du Logement en date du 11 mars 2025,

CONSIDERANT la grille de cotation ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

ANNEXE au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs la grille de cotation validée par la Conférence Intercommunale du Logement et annexée à la présente délibération.

PRECISE que la grille de cotation sera mise en place officiellement à compter du mois de septembre 2025, et qu'une communication spécifique sera mise en place à ce moment-là auprès des Mairies et CCAS du territoire.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération et se rapportant au PPGDLSID.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

PRIORITES	CRITERES		POINTS		
Priorités Etat	Prioritaires convention cadre	DALO	20	Un seul critère pris en compte (nombre de points le plus élevé)	instruction
		Réfugiés	20		instruction
		Violence conjugale	20		instruction
		Sortant d'hébergement	20		instruction
	Autres prioritaires	Priorités contingent préfectoral	15		instruction
		Labélisation automatique	15		automatique
		Labélisation automatique Handicap	15		automatique
		Labélisation automatique sortants d'ASE	15		automatique
		Labélisation automatique 1er quartile	15		automatique
PRIORITES	CRITERES		POINTS		
Priorités locales	Situation familiale	Divorce, séparation ET enfants à charge ET habitants de l'EPCI	10	Ne pas prendre en compte si prioritaire Etat	automatique
		Famille nombreuse (à partir de 4 enfants à charge)	5		automatique
	Logement actuel	Sans abri, habitat de fortune, bidonville	10		automatique
		Camping	10		automatique
		Habitat mobile	10		automatique
		Logement trop cher : taux d'effort supérieur à 35% ET reste à vivre inférieur à 12€	10	Plusieurs critères peuvent être pris en compte (nombres de points se cumulent)	automatique
	Occupation	Sous-occupation (nbre de personnes < nbre de pièces -1) ET habitants de l'EPCI ET locataires HLM de T4 et plus	10		automatique
		Suroccupation (nbre de personnes ≥ nbre de pièces +2) ET habitants de l'EPCI	10		automatique
	Situation professionnelle	Ville du lieu de travail principal dans EPCI ET logement actuel hors EPCI	10		automatique
	Handicap et perte d'autonomie	Personne(s) ayant besoin d'un logement adapté au handicap ou à la perte d'autonomie au sein du foyer : fiche handicap du cerfa renseignée avec reconnaissance MDPH OU déclaration 'Logement inadapté au handicap et à la perte d'autonomie' (case F29 du cerfa) ET qui ont 70 ans et plus	5		automatique
PRIORITES	CRITERES		POINTS		
Historique et vie de la demande	Ancienneté de la demande	entre 12 et 24 mois	3		automatique
		entre 24 et 36 mois	5		automatique
		plus de 3 ans	10		automatique
				Durée de prise en compte de la cote ou de la décote	
	Passage en Commission d'Attribution Logement (CAL) sans proposition	Nombre de points par passage à partir du 2ème passage	2	24 mois	automatique
	Nombre de propositions refusées	Nombre de points par refus, entre 1 et 2	-3	24 mois	automatique
		3 et plus	-15	24 mois	automatique
	Nombre de prospections refusées	Nombre de points par refus, entre 2 et 4	-3	24 mois	automatique
		5 et plus	-15	24 mois	automatique

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-03****URBANISME ET HABITAT****OBJET – Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2025-2031 – Avis de Clisson Sèvre et Maine Agglo****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-03**URBANISME ET HABITAT****OBJET – Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2025-2031 – Avis de Clisson Sèvre et Maine Agglo**

Rapporteur : Fabrice CUCHOT – Vice-président délégué à l'Urbanisme - Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le Département de Loire-Atlantique doit se doter d'un nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2025-2031. La nouvelle génération des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage s'inscrit dans le nouveau contexte réglementaire de la loi Égalité et Citoyenneté (2017).

La mise en œuvre du précédent schéma départemental 2018-2024 a permis au territoire départemental d'apporter progressivement des réponses en matière d'accueil des ménages itinérants issus des gens du voyage.

Mais les dispositions du nouveau schéma doivent évoluer et s'adapter à l'évolution des modes de vie des gens du voyage et à leurs différents modes d'habitat, contraints ou choisis. En effet, un nombre croissant de ménages réduisent leur itinérance, investissent et s'ancrent sur le territoire, tout en conservant un mode de vie spécifique et très lié à l'habitat en résidence mobile. La Loire-Atlantique connaît depuis de nombreuses années une présence importante de ménages vivant en résidence mobile, dans une proportion bien plus importante que les départements limitrophes. Cette présence nécessite un engagement fort de l'ensemble des intervenants publics ou associatifs, notamment auprès des ménages isolés socialement ou en situation de grande précarité. En tant que département côtier, la Loire-Atlantique est également fortement impactée par l'accueil des grands groupes de passage estivaux. L'amélioration du dispositif d'aires de moyens et grands passages fait donc l'objet d'une attention particulière dans ce nouveau SDAHGV.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 est le fruit d'une démarche concertée depuis début 2024 entre de multiples acteurs : élus, services de l'État et des collectivités territoriales, gens du voyage, associations et personnes qualifiées.

Les principaux enjeux poursuivis par l'Etat et le Département de Loire-Atlantique au travers du nouveau schéma sont les suivants :

- L'amélioration des conditions d'accueil et la lutte contre les stationnements illicites
- La mise en place d'un réseau adapté d'infrastructures d'accueil des grands passages.
- La mise en place de projets innovants pour répondre aux besoins d'habitat des ménages ancrés sur le territoire
- La mise en œuvre de projets sociaux locaux pour améliorer l'accompagnement social des ménages précarisés.
- La mise en œuvre d'une gouvernance plus efficace et collaborative afin de permettre un suivi plus efficient du schéma départemental.

Les thèmes traités dans le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont les suivants :

- **L'accueil des gens du voyage** qui identifie la capacité des lieux d'accueil en termes de places, ainsi que les secteurs géographiques où les gens du voyage peuvent stationner leurs résidences mobiles (qui constituent leur habitat permanent), et ce de manière provisoire. La notion d'accueil est en effet associée à celle de passage. Cette thématique traite des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages, des aires de moyens passages et des aires de petits passages.
- **L'habitat des gens du voyage** qui, prenant en compte l'ancrage territorial de certaines familles, identifie la capacité d'habitat et les lieux géographiques où les gens du voyage vivent de manière pérenne dans des résidences mobiles ou non. Cette thématique traite notamment des terrains familiaux locatifs et de l'habitat social adapté. Le diagnostic fait état d'une évolution importante de familles vers ce type d'habitat. Il fait également état des stationnements permanents et illicites de résidences mobiles sur des terrains privés auxquels il conviendra de trouver une solution.
- **Un volet socio-éducatif** traitant de 4 thèmes principaux :
 - La scolarité : le schéma prévoit comment organiser l'accès au droit commun et rendre effective l'obligation scolaire des enfants des familles vivant en résidence mobile dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités de stationnement des familles.

- L'accès aux droits et l'accompagnement social : le schéma met en place le maintien aux services de droit commun en prenant en compte les déplacements et la méconnaissance des aides fragilisant la situation des gens du voyage.
 - La santé : des dispositions sont prévues pour favoriser l'accès à la santé des gens du voyage et leur permettre de faire face aux difficultés dans l'accès à la prévention et aux soins.
 - L'insertion socio-professionnelle : les propositions déclinent l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour limiter l'exclusion sociale et économique des ménages vivant en résidence mobile.
- **Un volet gouvernance** et suivi du schéma départemental : un schéma doit décrire les instances qui seront chargées d'assurer la mise en œuvre et le suivi du schéma. La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 prévoit que la commission consultative départementale (CDC) établit chaque année un bilan annuel. Au-delà de la CDC, la gouvernance s'appuie sur un comité de suivi composé des co-pilotes du schéma, qui doit déterminer une feuille de route annuelle, incluant les actions du schéma, ainsi que la méthodologie de portage de ces actions et d'association des autres parties prenantes.

Les prescriptions obligatoires telles que les aires permanentes d'accueil (APA), les aires de grands passages (AGP), les projets sociaux locaux (PSL), les terrains familiaux locatifs (TFL), ainsi que les études préalables à la création des lots d'ancrage, sont des éléments permettant à un EPCI de se conformer au SDAGHV.

Leur mise en œuvre garantit la possibilité pour l'EPCI de recourir à des procédures administratives en cas de stationnement illicite sur le territoire. Autrement dit, en réalisant ces prescriptions, l'EPCI s'assure d'une gestion réglementée et encadrée du stationnement des résidences mobiles, ce qui permet d'éviter des tensions juridiques ou sociales liées à des occupations de terrains non autorisées.

A l'échelle du département de Loire-Atlantique, le SDAHGV fixe les objectifs suivants pour la période 2025-2031 :

- Habitat et offre locative : reloger 355 ménages, notamment les plus précaires
- Stationnement « pérenne » :
 - Maintenir l'offre en équipements d'accueil
 - Améliorer et adapter les conditions de vie sur les aires permanentes d'accueil
- Accueil des grands groupes :
 - Créer trois nouvelles aires de grand passage
 - Limiter le nombre de grands groupes en illicite
 - Proposer une offre d'hébergement thématique : créer des aires de moyen passage (hospitalisation, commerçants, urgence, estival)

A l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ces objectifs se déclinent de la façon suivante :

Volet accueil	Prescriptions d'accueil
	• Maintien de 15 emplacements (30 places-caravanes) d'APA : Clisson (8 emplacements – 16 PC) et Basse-Goulaine (10 emplacements – 20 PC). <i>L'aire de Basse-Goulaine est gérée par Nantes Métropole.</i> • Création d'une aire de grands passages de 4 ha.
Volet habitat	Prescriptions d'études
	• Réaliser une étude préalable pour affiner et calibrer correctement les 8 prochains projets d'ancrage.
	Recommandation
Volet social	• Selon l'article L101-2 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme prennent en compte l'ensemble des modes d'habitats (y compris les résidences mobiles) présents sur le territoire sans discrimination et dans le respect de la mixité sociale. Dans ce cadre, l'EPCI effectuera un travail de recensement et d'identification des terrains privés non conformes aux règles d'urbanisme, et formulera des propositions concrètes.
	Prescriptions d'habitat
	• Création de 8 lots d'ancrage en TFL ou logements sociaux adaptés dont la localisation reste à définir sur le périmètre de la communauté d'agglomération.
	• Les EPCI responsables des aires permanentes d'accueil doivent élaborer et mettre en œuvre un projet social local. Ce projet a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et l'accès des populations accueillies aux droits fondamentaux, tels que l'éducation, la santé, et l'emploi. • Le projet social local peut être intégré dans les politiques sociales locales et territoriales et notamment dans le cadre des projets territoriaux de solidarité.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5216-5,

VU la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni les 1^{er} avril et 6 mai 2025,

VU le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique de la période 2018-2024,

VU le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique pour la période 2025-2031,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission consultative des gens du voyage du 13 mars 2025 (18 votes pour et 1 vote d'abstention) sur le projet de nouveau schéma,

CONSIDERANT les prescriptions et recommandations du nouveau schéma pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 45****Voix contre : 0****Abstention : 2****Ne prend pas part au vote : 0**

PREND ACTE du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique pour la période 2025-2031.

PREND ACTE des prescriptions et recommandations du nouveau schéma pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

EMET les réserves et observations suivantes :

- L'élaboration et la modification des documents d'urbanisme demeurent à l'échelle du territoire, une compétence communale. Aussi, la création d'une part d'une aire de grand passage et d'autre part de huit lots d'ancrage en terrain familial locatif par Clisson Sèvre et Maine Agglo ne sera possible que si les communes procèdent à l'évolution de leurs Plan Locaux d'Urbanisme pour permettre la réalisation de ces équipements,
- La façon dont la consommation foncière induite par ces équipements (aire de grand passage et terrain familial locatif) sera calculée dans le cadre de l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), n'est pas précisée dans le futur schéma. Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite obtenir des précisions pour mieux appréhender les conséquences de leur réalisation.
- Clisson Sèvre et Maine Agglo s'interroge sur l'obligation de réalisation d'une aire de grands passages sur le territoire au regard des besoins réels. La collectivité n'a en effet, ces dernières années, pas eu connaissance de demandes de groupes pour stationner sur le territoire.
- Clisson Sèvre et Maine Agglo s'interroge sur le travail de recensement et d'identification des terrains privés non conformes aux règles d'urbanisme à mener par la collectivité, alors que celle-ci n'est pas compétente en matière d'élaboration et de modification des documents d'urbanisme,
- Les communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaitent faire part de leurs difficultés, du manque d'accompagnement et d'outils réglementaires disponibles lorsqu'elles sont confrontées à des installations illégales de ménages souhaitant se sédentariser sur leur territoire,

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-04****EQUIPEMENTS AQUATIQUES****OBJET – Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine : vote des tarifs Equipements aquatiques à compter du 1^{er} juin 2025 pour les tarifs activités et à compter du 1^{er} juillet 2025 pour les tarifs publics****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-04**EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

OBJET – Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine : vote des tarifs Equipements aquatiques à compter du 1^{er} juin 2025 pour les tarifs activités et à compter du 1^{er} juillet 2025 pour les tarifs publics

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux équipements aquatiques

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Equipements Aquatiques s’est réunie le 23 avril 2025 afin d’examiner les tarifs des équipements aquatiques Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine pour une mise en application au 1^{er} juin 2025 des tarifs activités et au 1^{er} juillet 2025 pour les tarifs publics.

Il est proposé d’appliquer une augmentation de 3% pour tous les tarifs d’entrée publique et aux activités proposés par les équipements aquatiques.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-1 et suivants,

VU la délibération communautaire du 24 septembre 2024 approuvant les tarifs actualisés des équipements aquatiques applicables au 1^{er} octobre 2024,

VU les tarifs Equipements aquatiques, ci-annexés,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Equipements Aquatiques en date du 23 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 44****Voix contre : 1****Abstention : 2****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les tarifs ci-annexés pour les accès aux équipements aquatiques Aqua’val Sèvre et Aqua’val Maine à compter du 1^{er} juin 2025 pour les tarifs activités et à compter du 1^{er} juillet 2025 pour les tarifs publics.

PRECISE que les tarifs réduits sont octroyés aux étudiants, aux demandeurs d’emploi, aux personnes à mobilité réduite et aux familles nombreuses sur présentation d’un justificatif.

PRECISE que les tarifs unitaires Sauna et Balnéo viennent en complément d’une entrée piscine.

PRECISE que ces nouveaux tarifs réduits, identiques aux tarifs CE, sont octroyés aux agents des collectivités publiques et leurs ayant droit, adhérents au CNAS ou COS sur présentation d’un justificatif.

PRECISE que le règlement pour les activités et les cartes (nage, essentiel, essentiel + et premium) est possible en 3 fois.

PRECISE que les tarifs activités pourront être proratisés à l’euro supérieur en fonction du nombre de cours proposés et semaines avec des jours fériés pendant les périodes de vacances scolaires.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

DESIGNATIONS PRODUITS	AQUA'VAL SEVRE	AQUA'VAL MAINE
Tarif junior 3-16 ans	3,80 €	4,10 €
Entrée tarif exceptionnel	2,90 €	
Ticket adulte tarif normal	4,80 €	5,60 €
Ticket adulte tarif réduit	4,20 €	5,10 €
Carte 350 points junior (tarif normal)	36,00 € 28 pts/entrée	36,00 € 35 pts/entrée
Carte 320 points junior (tarif réduit)	33,00 € 26 pts/entrée	33,00 € 32 pts/entrée
Carte 500 points adulte (tarif normal)	51,00 € 39 pts/entrée	51,00 € 50 pts/entrée
Carte 500 points adulte (tarif réduit)	46,00 € 33 pts/entrée	46,00 € 45 pts/entrée
10 heures adulte	29,00 €	36,00 €
Comités d'entreprise/CNAS 300 points junior	25,50 € 23 pts/entrée	25,50 € 23 pts/entrée
Comités d'entreprise/CNAS 450 points adulte	41,00 € 34 pts/entrée	41,00 € 34 pts/entrée
Groupe (+ de 10)	3,40 €	3,80 €
ALSH du territoire	2,50 €	2,50 €
Ticket unitaire animation anniversaire	4,90 €	5,20 €
Carte famille (4 personnes)	14,50 €	16,50 €
Animation/Promotion	2,50 €	2,50 €
Animation/Promotion	7,50 €	7,50 €
Animation/Promotion	10,00 €	10,00 €
Animation/Promotion	13,00 €	13,00 €
DESIGNATIONS ACTIVITES	AQUA'VAL SEVRE	AQUA'VAL MAINE
Sauna entrée piscine incluse ou balnéo mode dégradé	8,20 €	8,20 €
Sauna en complément d'une entrée piscine	3,40 €	
Sauna 5 entrées (entrées piscine incluses)	37,00 €	
Piscine + balnéo		11,70 €
Balnéo en complément d'une entrée piscine		6,10 €
Piscine + balnéo 5 entrées		56,00 €
Piscine + balnéo 10 entrées		107,00 €
Lit hydro-massant		13,50 €
Lit hydro-massant 5 séances		51,00 €
Aquabike location unitaire sans entrée piscine	5,00 €	5,00 €
Aquabike location par 10 sans entrée piscine	46,00 €	46,00 €
Parcours circuit training sans encadrement		9,50 €
Activités trimestrielles (familiarisation, apprentissage collectif enfant, perfectionnement junior, école 4N junior (1 fois par semaine), aquaphobie, apprentissage adulte, perfectionnement adulte et sport 4N(1 fois par semaine))	88,00 €	88,00 €
Activités annuelles (familiarisation, apprentissage collectif enfant, perfectionnement junior, école 4N junior (1 fois par semaine), aquaphobie, apprentissage adulte, perfectionnement adulte et sport 4N(1 fois par semaine))	233,00 €	233,00 €
Activités annuelles 4 nages enfant et adulte (2 séances/semaine)	278,00 €	278,00 €
Jardin aquatique	108,00 €	108,00 €
Aquabébé à l'unité	12,00 €	12,00 €
Aquabébé 10 séances	106,00 €	106,00 €
Aquabike et aquatraining à l'unité	12,00 €	12,00 €
Aquabike et aquatraining 10 séances	119,00 €	119,00 €
Aqua fitness cours unitaire	13,00 €	13,00 €
Aqua fitness 5 séances	55,00 €	55,00 €
Aqua fitness 10 séances	107,00 €	107,00 €
Cours 5 leçons	47,00 €	47,00 €
Entrée espace aquatique + 1 aqua fitness		16,50 €
Aqua nage: accès illimité à l'espace aquatique		296,00 €
Aqua essentiel: accès illimité à l'espace aquatique + 1 aqua fitness ou 1 circuit training sans encadrement		337,00 €
Aqua essentiel +: accès illimité à l'espace aquatique + balnéo + 1 aqua fitness ou 1 circuit training sans encadrement		434,00 €
Aqua Premium: accès illimité à l'espace aquatique + balnéo + 1 activité forme (aqua fitness, aquabike ou 1 circuit training) + 1 aqua fitness ou circuit training sans encadrement		515,00 €

Remplacement badge	4,00 €	
Carte cadeau	25,00 €	
Carte cadeau	50,00 €	
Location de créneau (1 ligne d'eau)	33,00 €	36,00 €
Mise à disposition MNS	27,00 €	
Créneau scolaire	60,00 €	

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-05****EQUIPEMENTS AQUATIQUES****OBJET – Modalités de dédommagement des activités 2024-2025 suite à la fermeture des équipements aquatiques****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-05**EQUIPEMENTS AQUATIQUES****OBJET – Modalités de dédommagement des activités 2024-2025 suite à la fermeture des équipements aquatiques****Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux Equipements Aquatiques****EXPOSE DES MOTIFS**

Les équipements aquatiques doivent restreindre leurs grilles d'ouvertures depuis le 7 avril 2025. Suite à un manque de personnel, le service ne peut plus assurer l'ensemble des ouvertures publiques, cours enfant, adulte et autres activités. Cette période peut se prolonger jusqu'au 30 juin 2025.

Pour les activités (jardin aquatique, cours 5 leçons, activités trimestrielles, activités annuelles et activités annuelles 4 nages), il est proposé de rembourser les cours annulés en procédant de la façon suivante : prix du cours unitaire multiplié par le nombre de séances annulées.

Pour les cartes d'activités (Aquabébé, aquabike, aquatraining, aqua fitness, aqua-nage, aqua essentiel, aqua essentiel + et aqua prenum) et les cartes d'entrées publiques (carte points, carte 10 heures, carte balnéo et carte CE), il est proposé de prolonger la période de validité de 3 mois.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5,

VU la délibération communautaire du 24 septembre 2024 approuvant les tarifs actualisés pour les accès aux équipements aquatiques Aquaval Sèvre et Aquaval Maine à compter du 1^{er} octobre 2024,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Equipements Aquatiques en date du 23 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le remboursement, selon les tarifs en vigueur au moment des séances annulées entre le 7 avril et le 30 juin 2025, correspondant au nombre de séances manquées, pour les articles visés ci-dessous :

Activité	Coût unitaire
Jardin aquatique	10,60 €
5 cours collectifs	9,20 €
Cours trimestriels	8,60 €
Cours annuels	7,60 €
Sport 4 nages	4,40 €
Ecole 4 nages	4,40 €

PRECISE que la durée de validité des cartes d'activités et d'entrées publiques sont prolongées de 3 mois à compter du 7 avril 2025.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-06

CULTURE

OBJET – Espace culturel Le Quatrain : approbation des nouveaux tarifs de location de la salle à compter du 1^{er} juillet 2025Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-06**CULTURE****OBJET – Espace culturel Le Quatrain : approbation des nouveaux tarifs de location de la salle à compter du 1^{er} juillet 2025****Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme - Culture****EXPOSE DES MOTIFS**

En séance du 30 mars 2021, sur proposition de la commission mixte locations au Quatrain, le Conseil communautaire a fixé les tarifs de location de l'espace culturel Le Quatrain à compter du 1^{er} juillet 2021, comprenant une augmentation :

- Des tarifs de locations individuels HT Entreprises (agglo / hors agglo) de +5%
- Du reste des tarifs de locations individuels HT de + 2 %
- Des forfaits location sans prestation technique de 200 € HT

La commission mixte locations au Quatrain a proposé également, à compter de 2022, d'augmenter chaque année en juillet tous les tarifs de 2% jusqu'en 2026.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire du 19 décembre 2017 approuvant l'application d'un tarif spécial de location de salle « zone Quatrain » pour le 31 décembre,

VU la délibération communautaire du 19 décembre 2017 approuvant l'application de coefficients multiplicateurs à la grille tarifaire de location de la salle « zone Quatrain »,

VU la délibération communautaire du 26 mars 2024 approuvant les tarifs de location de l'espace culturel Le Quatrain à compter du 1^{er} juillet 2024,

VU les tarifs de location ci-annexés,

CONSIDERANT la proposition de la commission mixte locations au Quatrain d'augmenter chaque année de 2% les tarifs de location jusqu'en 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

FIXE les tarifs HT de location de l'espace culturel Le Quatrain applicables à tout contrat signé à compter du 1^{er} juillet 2025, tels que ci-joints en annexe.

VALIDE le maintien des règles de gratuité suivantes de l'espace culturel Le Quatrain :

- **Le lycée de la Herdrie** bénéficie chaque année d'une gratuité du Quatrain pour la présentation de l'atelier théâtre du Lycée (en juin) dans le cadre de la convention signée avec le Quatrain. Les moyens humains nécessaires à la réalisation de cet évènement étant à la charge du lycée de la Herdrie.
- **L'association Danse Ta Différence** bénéficie chaque année d'une gratuité du Quatrain pour la soirée « La nuit différente » ou « Danse ta différence » (en alternance une année sur deux) dans le cadre de la convention signée avec le Quatrain. Les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'évènement étant à la charge de l'association Danse Ta différence.

VALIDE le maintien pour les communes de la Communauté d'agglomération désireuses d'utiliser le Quatrain, de l'application du tarif le plus bas « *tarif associations agglomération* ». Les moyens humains éventuels et prestations complémentaires leur seront refacturés.

VALIDE le maintien que toute utilisation du Quatrain par la Communauté d'agglomération etc...) ou pour des tiers bénéficiaires sera systématiquement facturée (espaces de locations, prestations complémentaires et moyens humains), dans un souci de valorisation des activités du Quatrain.

VALIDE le maintien d'une pénalité aux locataires de l'espace culturel Le Quatrain, en cas de refus de ramassage des poubelles suite à des locations pour cause de mauvais tri, fixée à 100 € TTC (sous forme de titre de recettes).

VALIDE que les dispositions des délibérations du 19 décembre 2017 relatives au tarif spécial de location de salle « zone Quatrain » pour le 31 décembre ainsi qu'à l'application de coefficients multiplicateurs à la grille tarifaire de location de la salle « zone Quatrain » restent inchangées.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

LOCATION D'ESPACES	Entreprises	Associations	Particuliers	Entreprises	Associations	Particuliers
	Tarifs locataires domiciliés CSMA			Tarifs locataires domiciliés hors CSMA		
Salle GOULAINÉ + bar/hall	850,60 €	574,34 €	710,81 €	1 065,81 €	762,73 €	930,82 €
Salle SEVRE + bar/hall	678,42 €	459,47 €	548,54 €	903,88 €	658,20 €	763,57 €
Salle MAINE + bar/hall	532,90 €	229,97 €	402,20 €	710,19 €	459,94 €	575,42 €
CUISINE (chambre froide incluse)	236,50 €	229,73 €	229,73 €	236,50 €	229,73 €	229,73 €
Chambre froide (seule)	52,02 €	52,02 €	52,02 €	52,02 €	52,02 €	52,02 €
PLATEAU SCENIQUE	112,33 €	109,13 €	109,13 €	118,25 €	114,87 €	114,87 €
LOGES (individuelles + collectives)	106,43 €	103,38 €	103,38 €	118,25 €	114,87 €	114,87 €
Barnums extérieurs (48 m²)	385,99 €	260,10 €	322,52 €	478,58 €	355,82 €	414,08 €

SERVICE DE NETTOYAGE	Entreprises	Associations	Particuliers	Entreprises	Associations	Particuliers
	Tarifs locataires domiciliés CSMA			Tarifs locataires domiciliés hors CSMA		
Forfait nettoyage - salle GOULAINÉ + bar/hall	172,17 €	167,25 €	167,25 €	172,17 €	167,25 €	167,25 €
Forfait nettoyage - salle SEVRE + bar/hall	129,13 €	125,44 €	125,44 €	129,13 €	125,44 €	125,44 €
Forfait nettoyage - salle MAINE + bar/hall	97,36 €	94,58 €	94,58 €	97,36 €	94,58 €	94,58 €
Forfait nettoyage - CUISINE	129,12 €	125,44 €	125,44 €	129,12 €	125,44 €	125,44 €

EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	Entreprises	Associations	Particuliers	Entreprises	Associations	Particuliers
	Tarifs locataires domiciliés CSMA			Tarifs locataires domiciliés hors CSMA		
Utilisation des gradins (forfait)	204,97 €	0,00 €	199,11 €	204,97 €	199,11 €	199,11 €
Utilisation des tapis de danse sur le plateau (forfait 7 tapis)	41,38 €	40,21 €	40,21 €	41,38 €	40,21 €	40,21 €
Utilisation du parc matériel son & lumière du Quatrain (forfait)	118,25 €	0,00 €	114,87 €	118,25 €	114,87 €	114,87 €
Utilisation du kit sono portative (forfait)	59,12 €	57,44 €	57,44 €	59,12 €	57,44 €	57,44 €
Utilisation des praticables (prix unitaire)	5,92 €	5,74 €	5,74 €	5,92 €	5,74 €	5,74 €
Utilisation du Vidéo-projecteur pro plateau + écran (€ / minute)	0,30 €	0,29 €	0,29 €	0,30 €	0,29 €	0,29 €
Utilisation du petit vidéoprojecteur (à la journée)	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €
Ecran valise 4x3 pour petit vidéoprojecteur (à la journée)	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €	41,62 €
Ordinateur (à la journée)	59,44 €	57,73 €	57,73 €	59,44 €	57,73 €	57,73 €
Enregistrement audio qualité pro (forfait)	59,12 €	57,44 €	57,44 €	59,12 €	57,44 €	57,44 €
Caution pour clé numérique (forfait)	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €
Pénalité pour cause de mauvais tri / déchets (forfait)	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €	104,04 €
Heure supplémentaire 9h< >3h	59,12 €	57,44 €	57,44 €	59,12 €	57,44 €	57,44 €

MOYENS HUMAINS - TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	Entreprises	Associations	Particuliers	Entreprises	Associations	Particuliers
	Tarifs locataires domiciliés CSMA			Tarifs locataires domiciliés hors CSMA		
Moyens humains pris en charge directe par le Quatrain (tarif horaire)	31,46 €	30,56 €	30,56 €	31,46 €	30,56 €	30,56 €
Mise en place et rangement du mobilier (forfait)	253,24 €	246,00 €	246,00 €	253,24 €	246,00 €	246,00 €

FORFAIT SANS TECHNIQUESalle Sèvre ou Goulaine + hall/bar + cuisine+ 2 loges + plateau scénique (sans technique) Mobilier et forfait ménage inclus	Entreprises	Associations	Particuliers	Tarifs locataires domiciliés CSMA	Associations	Particuliers
	Tarifs locataires domiciliés CSMA			Tarifs locataires domiciliés hors CSMA		
Salle Goulaine 423 m² - forfait 1 jour	1 436,50 €			1 624,19 €		
Salle Goulaine 423 m² - forfait 2 jours	2 046,50 €			2 328,04 €		
Salle Goulaine 423 m² - forfait 3 jours	2 229,51 €			2 539,20 €		
Salle Sèvre 286 m² - forfait 1 jour	1 323,85 €			1 511,57 €		
Salle Sèvre 286 m² - forfait 2 jours	1 877,58 €			2 159,12 €		
Salle Sèvre 286 m² - forfait 3 jours	2 043,64 €			2 353,38 €		
Prestations hors forfait : Vidéoprojecteur +écran (par minute)	0,29 €					
Prestations hors forfait : Mise en place et rangement du mobilier	246,00 €					
Prestations hors forfait : Location sono portative	57,44 €					
Prestations hors forfait : Heure d'ouverture supplémentaire 9h< >3h	57,44 €					
Prestations hors forfait : Journée d'installation (J-1) de 14h à 20h	225,24 €					

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-07

CULTURE

OBJET – Espace culturel Le Quatrain : saison Bravoh ! 2025-2026 - approbation des tarifs des spectacles et des stages - modificationNombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 5
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-07**CULTURE****OBJET – Espace culturel Le Quatrain : saison Bravoh ! 2025-2026 - approbation des tarifs des spectacles et des stages - modification****Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil communautaire, en séance du 25 mars 2025, a approuvé les tarifs des spectacles et stages de la saison Bravoh ! pour la saison 2025-2026.

Depuis cette réunion du Conseil communautaire, des modifications ont eu lieu sur les spectacles de la saison Bravoh ! pour la saison 2025-2026 :

- La *Compagnie l'Harmonie communale* qui devait présenter son spectacle « Le procès Jeanne Bloch » le mardi 09 décembre 2025 a indiqué que le spectacle serait encore en cours de travail et ne serait pas totalement prêt à cette date. Ce sera donc une présentation d'un « projet en cours » susceptible d'évolutions dans sa forme finale. Il apparaît nécessaire de modifier le tarif, à savoir « tarif spécial » en lieu et place de « tarif unique »
- Les propositions d'actions de médiation des Cies permettent d'ajouter un stage et de passer ainsi à 6 stages parent-enfant ou stages individuels (1h<>4h) maximum.

Il est donc proposé d'approuver ces modifications.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n°28.03.2023-21 du 28 mars 2023 approuvant la nouvelle grille tarifaire des spectacles et stages de l'espace culturel du Quatrain à compter du 1^{er} juin 2023,

VU l'avis de la commission Tourisme-Culture réunie le mercredi 8 janvier 2025,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant les tarifs des spectacles du Quatrain et les stages de Bravoh ! pour la saison 2025-2026,

VU les tarifs actualisés des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE les modifications apportées aux tarifs des spectacles et des stages de Bravoh ! pour la saison 2025-2026, telles que détaillées ci-dessus.

APPROUVE les tarifs actualisés des spectacles de Bravoh ! pour la saison 2025-2026, ci-annexés.

APPROUVE le nombre de stages actualisé de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026 comme suit :

→ 6 stages parent-enfant ou stages individuels (1h<>4h) maximum

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

Titre du spectacle	Séance (sous réserve de modification)	Cie	Tarif
Va falloir toujours toujours	vendredi 10 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif scolaire
Va falloir toujours toujours	vendredi 10 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif scolaire
Va falloir toujours toujours	dimanche 12 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif unique
Anatomy of freedom	mercredi 5 novembre 2025	Cie NGC25	tarif unique
Mes nouvelles chaussures (Esp)	mercredi 12 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	mercredi 12 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif unique
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Viva !	dimanche 16 novembre 2025	La Loquace Cie	tarif unique
Fuites pour flûtes	dimanche 30 novembre 2025	cirque des petites natures	tarif unique
Eclipse	mardi 02 décembre	cirque des petites natures	tarif unique
Le procès Jeanne Bloch	mardi 09 décembre	Cie Harmonie communale	tarif spécial
Carmen	mercredi 17 décembre 2025	Ballet Julien Lestel	tarif unique
On va s'aimer	vendredi 16 janvier 2026	Cie Ami-Amie	tarif unique
Le Sacre de Lila	vendredi 23 janvier 2026	Cie Destins Croisés (Québec)	tarif unique
Un beau jour	mercredi 28 janvier 2026	Cie à	tarif unique
Traces	mercredi 4 février ou samedi 7 mars 2026	Cie S'Poart	tarif unique
Parler Pointu	jeudi 12 février 2026	Studio 21	tarif unique
L'Abolition des privilèges	mercredi 4 mars 2026	Cie Le Royal Velour	tarif unique
Néon	jeudi 12 mars 2026	Cie CRC - Yvann Alexandre	tarif unique
Tendre Carcasse	vendredi 20 mars 2026	Cie F Arthur Perole	tarif unique
Le repas des gens	vendredi 27 mars 2026	Cie l'Entreprise	tarif unique
Les Héroïdes	mercredi 1 avril 2026	Cie Brutaflor	tarif unique
3 Petites Fugues mathématiques	dimanche 5 avril 2026	Chiendent théâtre	tarif unique
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	mercredi 8 avril 2026	Cie La Rousse	<u>tarif spécial</u>
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	jeudi 09 avril 2026	Cie La Rousse	tarif scolaire
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	jeudi 09 avril 2026	Cie La Rousse	tarif scolaire
Coffre	mardi 28 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mardi 28 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mercredi 29 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mercredi 29 avril 2026	Cie Label Brut	tarif unique
PSG4ever	mai-26	La compagnie du terrain	tarif unique
<i>soirée petite forme de danse avec "Attendez-moi" + une autre forme</i>	<i>en cours</i>	<i>Cie la bazooka</i>	<i>tarif unique</i>
<i>petite dolto</i>	<i>en cours</i>	<i>Elsa Imbert</i>	<i>tarif unique</i>
<i>petite dolto</i>	<i>en cours</i>	<i>Elsa Imbert</i>	tarif scolaire

<i>impuls</i>		<i>Cie Farfeloup</i>	<i>tarif unique</i>
<i>impuls</i>		<i>Cie Farfeloup</i>	<i>tarif scolaire</i>
<i>Spectacle présentation de saison</i>	<i>en cours</i>	<i>première semaine de juin 2025</i>	<i>gratuit</i>

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-08

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

OBJET – Schéma Vélo – convention relative au versement d'un fonds de concours pour le cofinancement d'un aménagement cyclable sur un itinéraire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire, sur la Rue de Bretagne, à Boussay

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-08**TRANSPORTS ET MOBILITÉ**

OBJET – Schéma Vélo – convention relative au versement d'un fonds de concours pour le cofinancement d'un aménagement cyclable sur un itinéraire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire, sur la Rue de Bretagne, à Boussay

Rapporteur : M. Alain BLAISE - vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma Vélo communautaire a pour enjeu principal de permettre une valorisation d'itinéraires cyclables et ainsi conforter l'usage du vélo qui répond à une attente forte de la population pour ses trajets quotidiens et de loisirs, dans un contexte globalement favorable (pôles de centralité attractifs, potentiel touristique fort).

Les modalités d'intervention de Clisson Sèvre et Maine Agglo ont été définies par délibération du 28 mai 2019, en fonction du statut des itinéraires communautaires, qu'ils soient structurants ou non structurants. Un règlement de fonds de concours versés aux communes pour la réalisation d'itinéraires communautaires non structurants du Schéma Vélo a été approuvé.

Pour rappel, les itinéraires communautaires non structurants sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec une participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo à hauteur de 50 % des dépenses correspondant aux besoins identifiés au sein du Schéma Vélo communautaire (toute subvention déduite, hors acquisitions foncières).

La commune de Boussay a présenté un dossier à la Communauté d'agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours, concernant un itinéraire communautaire (fonctionnel) non structurant inscrit au Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo:

- **Commune de Boussay :**
 - Objet : Aménagement d'une voie cyclable, sur la Rue de Bretagne
 - Nature des dépenses réalisées : travaux de création d'un chaudiou (1 400 ml)
 - Calendrier prévisionnel : 4^{ème} trimestre 2024
 - Le plan de financement prévisionnel de l'opération et le montant de fonds de concours demandé sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montants € HT	Intitulé	Montants € HT
Travaux d'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la Rue de Bretagne	4 868,00 € HT	Clisson Sèvre et Maine Agglo (50 %)	2 434,00 € HT
		Commune de Boussay (50 %)	2 434,00 € HT
TOTAL	4 868,00 € HT	TOTAL	4 868,00 € HT

En cas d'évolution de l'enveloppe de dépenses liées aux aménagements cyclables de cette opération, et sur la base d'un bilan financier, le montant du fonds de concours sera modifié à hauteur de 50% des dépenses engagées.

Un projet de convention, joint en annexe, a été rédigé pour formaliser l'accord de versement de ce fonds de concours et fixer les modalités de versement.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 VI,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 approuvant le schéma vélo de la Vallée de Clisson,

VU la délibération communautaire du 18 décembre 2018 approuvant l'harmonisation de la compétence en matière de liaisons douces, en étendant l'exercice de cette compétence à l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le règlement de fonds de concours versés aux communes pour les itinéraires communautaires non structurants inscrits au Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 29 juin 2021 approuvant la programmation technique et financière 2021-2024 pour la réalisation d'aménagements du Schéma Vélo communautaire,

CONSIDÉRANT la demande d'attribution d'un fonds de concours pour le cofinancement de l'itinéraire communautaire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire, présentée par la Commune de Boussay,

CONSIDÉRANT que conformément au règlement de fonds de concours précité, et dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le fonds de concours ci-après attribué ne pourra pas dépasser 50% du montant de la dépense engagée par la commune bénéficiaire,

CONSIDÉRANT le projet de convention relative au versement de fonds de concours à la Commune de Boussay, pour les travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable communautaire non structurant, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la convention portant attribution d'un fonds de concours à la Commune de Boussay pour l'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée, sur la Rue de Bretagne, correspondant au besoin identifié au sein du Schéma Vélo, d'un montant prévisionnel de 2 434,00 € HT, dans la limite de 50% de la dépense engagée HT.

PRECISE qu'en cas d'évolution des enveloppes de dépenses liées aux aménagements cyclables de cette opération, et sur la base du bilan financier, le montant de ce fonds de concours pourra être modifié à hauteur de 50% des dépenses engagées.

PRECISE que la présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin après le versement effectif du solde du fonds de concours.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la présente convention avec la Commune de Boussay.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#



CONVENTION relative au versement d'un fonds de concours pour le cofinancement d'un aménagement cyclable sur un itinéraire non structurant inscrit au Schéma Vélo communautaire à Boussay

Entre

Clisson Sèvre et Maine Agglo, dont le siège est situé 13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON Cedex, représentée par Monsieur le Président, Monsieur Jean-Guy CORNU, autorisé à contracter cette présente convention par la délibération du Conseil communautaire n°..... en date du 20 mai 2025, dont un extrait demeure annexé à la présente convention, ci-après désignée par « la Communauté d'agglomération » ou « Clisson Sèvre et Maine Agglo »,

d'une part,

La Commune de Boussay, bénéficiaire, dont le siège est situé 4 Rue du Val de Sèvre, 44190 Boussay, représentée par Madame le Maire, Véronique NEAU-REDOIS, autorisée à contracter cette présente convention par la délibération du Conseil municipal n°2025.04.05 en date du 24 avril 2025 dont un extrait demeure annexé à la présente convention, ci-après désignée « la Commune »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les principes de spécialité et d'exclusivité régissant l'intercommunalité interdisent que le budget d'une commune membre puisse prendre à sa charge des dépenses afférentes au champ de compétences exercées par l'EPCI, et inversement. Tout acheteur public qui projette une opération de construction ou de réhabilitation portant sur un ouvrage, doit exercer la maîtrise d'ouvrage de l'opération (articles L. 2410-1 et L.2411-1 -2e du Code de la commande publique).

Néanmoins, par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité, l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre un EPCI et une commune membre, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, dans le cadre juridique suivant :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le maître d'ouvrage.
- Il doit avoir donné lieu à délibérations concordantes des assemblées délibérantes des deux collectivités.

Les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo prévoient dans son article 4 d'agglomération de la compétence liaisons douces, de la manière suivante :

- *Elaboration d'un schéma vélo intercommunal*
- *Elaboration et réalisation des axes structurants prévus par le schéma vélo intercommunal*
- *Participation au financement des liaisons non structurantes prévues par le schéma vélo intercommunal.*

Par délibérations communautaires n° 07.11.2017-13 du 7 novembre 2017 et n° 28.05.2019-01 du 28 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé le Schéma Vélo de Clisson Sèvre et Maine Agglo, suite à un travail de classification des itinéraires d'intérêt communautaire, réalisé en concertation avec l'ensemble des communes membres.

Le Schéma Vélo communautaire a pour enjeu principal de permettre une valorisation d'itinéraires cyclables et ainsi conforter l'usage du vélo qui répond à une attente forte de la population pour ses trajets quotidiens et de loisirs, dans un contexte globalement favorable (pôles de centralité attractifs, potentiel touristique fort).

Les modalités d'intervention de Clisson Sèvre et Maine Agglo ont été définies par délibération n° 28.05.2019-02 du 28 mai 2019, en fonction du statut des itinéraires communautaires, qu'ils soient structurants ou non structurants. Un règlement de fonds de concours versés aux communes pour la réalisation d'itinéraires communautaires non structurants du Schéma Vélo a été approuvé par délibération n° 28.05.2019-02 du 28 mai 2019.

Pour rappel, les itinéraires communautaires non structurants sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec une participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo à hauteur de 50 % des dépenses correspondant aux besoins identifiés au sein du Schéma Vélo communautaire (toute subvention déduite, hors acquisitions foncières).

Cette participation financière sera versée à la Commune sous la forme d'un fonds de concours tel que défini par les dispositions de l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide financière, qui pourra intervenir après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de Boussay.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet, en application de l'article L. 5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de versement d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération en faveur de la Commune de Boussay pour les travaux de l'opération intitulée « Aménagement d'une voie cyclable Rue de Bretagne », et de définir les engagements réciproques des parties.

L'objet des fonds de concours visés par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement, réalisées par la Commune de Boussay dans le cadre de l'exercice de sa compétence " voirie ".

La Commune est et reste seule maître d'ouvrage de l'opération « Aménagement d'une voie cyclable Rue de Bretagne ». Elle dispose donc de toutes les prérogatives attachées à ce titre. Elle pourra associer l'autre partie, le cas échéant uniquement avec voix consultative. Tous ouvrages, travaux, canalisations... réalisés dans le cadre de cette opération, sont la propriété de la Commune, sans aucune exception ni réserve.

Tel qu'indiqué à l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation financière sera exclusivement affectée à la réalisation d'un équipement, à savoir les travaux susmentionnés.

Aussi, le versement du concours financier est subordonné à l'accomplissement par le maître d'ouvrage des travaux précités.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF ET MONTANT PREVISIONNEL DE L’OPERATION

2.1 - Descriptif de l’opération

L’opération consiste dans l’aménagement d’une voie cyclable « Rue de Bretagne ».

Le programme des travaux porte sur les points suivants :

- Objet des travaux : travaux de création d’un chaucidou (1 400 mètres linéaires)
- Calendrier prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2024

2.2 - Estimation du montant de l’opération

Le coût actuellement prévisible de l’opération fait l'objet de l’estimation suivante, sur la base des conditions économiques de décembre 2024 : 4 868,00 € HT.

ARTICLE 3 – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

3.1 - Montant prévisionnel du fonds de concours

Le montant du fonds de concours a été déterminé sur la base de la clé de répartition validée lors de l’échange préalable entre les deux collectivités, en fonction de la nature des travaux, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montants € HT	Intitulé	Montant (HT)
Travaux d’aménagement d’une voie cyclable Rue de Bretagne	4 868,00 € HT	Commune de Boussay (50 %)	2 434,00 € HT
		Clisson Sèvre et Maine Agglo (50 %)	2 434,00 € HT
TOTAL	4 868,00 € HT	TOTAL	4 868,00 € HT

Pour cette opération, le montant n’excède pas la part de financement propre, assurée par la Commune, au titre des dépenses visées à l’article 2 de la présente convention.

3.2 – Evolution du montant des fonds de concours

En cas d’évolution de l’enveloppe des dépenses liées au programme des travaux défini à l’article 2.1 pour cette opération, et sur la base de son bilan financier, il est convenu que le montant du fonds de concours pourra être modifié à hauteur de 50% des dépenses engagées.

3.3 Dispositions spécifiques aux subventions

Il est précisé qu’en sa qualité de maître d’ouvrage, la Commune fera son affaire exclusive du montage et du suivi de tous les dossiers de demande de subvention pour la réalisation de l’opération.

Elle informera la Communauté d’agglomération du montant des subventions auxquelles elle pourra prétendre.

Conformément aux dispositions de l’article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le montant total du fonds de concours ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune.

ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES

4.1 – Modalités de versement

Le versement des fonds de concours par Clisson Sèvre et Maine Agglo interviendra selon les modalités suivantes :

- Le paiement pourra s'effectuer à raison de plusieurs versements par opération y- compris le solde qui doit représenter au moins 20 % de la subvention globale.
- Le paiement du solde, ajusté le cas échéant au prorata des travaux effectivement réalisés, sera effectué après réception des travaux, sur présentation des documents suivants :
 - Une attestation d'achèvement de l'action datée et signée par le maître d'ouvrage ;
 - Un état récapitulatif des dépenses réelles effectuées et des recettes (bilan financier), visé par le comptable public

Pour l'établissement du montant définitif de l'opération servant au calcul du montant définitif du fonds de concours, les montants pris en compte sont sur la base des montants hors TVA.

4.2 – Imputation budgétaire

Le fonds de concours objet de la présente convention sera imputé en section d'investissement :

- Au compte 2041 « subventions d'équipements versées » du budget de la collectivité qui verse le fonds de concours
- Au compte 131 « subventions d'équipement transférables » du budget de la collectivité bénéficiaire du fonds de concours.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

La collectivité bénéficiaire d'un fonds de concours doit justifier de mesures de publicité pour signaler le soutien financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo, à savoir :

- Faire apparaître le logo de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conforme à la charte graphique en vigueur et faire mention du soutien financier sur le panneau de chantier, dans les communiqués de presse, ainsi que sur les outils de communication auxquels elle a recours pour assurer la promotion de l'équipement réalisé.
- Inviter Clisson Sèvre et Maine Agglo à toute initiative médiatique ayant trait à l'opération (inauguration, pose « première pierre », visite chantier, toute présentation du projet ou de la réalisation à la presse, etc.).

ARTICLE 6 - DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle s'éteindra de plein droit après le versement effectif du solde des fonds de concours selon les termes et conditions prévues à la présente convention.

L'inexécution par le maître d'ouvrage des travaux bénéficiant du fonds de concours dans un délai de 3 ans à compter de la signature de la présente convention entraînera la prescription de l'offre de versement de ce fonds de concours.

La présente convention pourra être résiliée en cas d'abandon du projet.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toutes les clauses stipulées à la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence ne sera jamais considéré comme une adhésion tacite de la part d'une des parties contractantes.

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par les deux parties. La modification ne prend effet que lorsque les deux parties ont approuvé les modifications et signé l'avenant correspondant.

Chaque partie s'engage à transmettre à l'autre partie une copie de sa délibération autorisant la modification de la convention d'origine.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE ET REGLEMENT DES LITIGES

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nantes. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

ARTICLE 9 - ANNEXES

Annexe 1 : Programme des opérations

Annexe 2 : Délibération du Conseil municipal n°..... du 2025 sollicitant un fonds de concours

Annexe 3 : Délibération du Conseil communautaire du 20 mai 2025 approuvant le versement d'un fonds de concours

A Boussay, le

La Maire de la
Commune de Boussay

Mme Véronique NEAU-REDOIS

A Clisson, le

Le Président de la Communauté
d'agglomération
Clisson Sèvre et Maine Agglo

M. Jean-Guy CORNU

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-09

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Approbation de la formule de calcul du coefficient de pollution applicable aux effluents d'eaux usées autres que domestiquesNombre de membres :

 En exercice : 49
 Présents : 42
 Représentés : 5
 Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-09**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Approbation de la formule de calcul du coefficient de pollution applicable aux effluents d'eaux usées autres que domestiques****Rapporteur : M. Denis THIBAUD – Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau****EXPOSE DES MOTIFS**

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement collectif a été intégralement transférée à la communauté d'agglomération qui est donc compétente pour collecter les effluents domestiques, assimilés domestiques et non domestiques.

Le raccordement des immeubles produisant des eaux usées domestiques aux réseaux publics est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte (Article L1331-1 du Code de la Santé Publique (CSP)). Le propriétaire d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique a droit, à sa demande, au raccordement au réseau public de collecte. La collectivité peut fixer des prescriptions techniques applicables aux établissements en fonction des risques et de la nature des eaux usées qu'ils produisent. (Article L1331-7-1 du CSP).

Conformément à l'Article L1331-10 du Code de la Santé Publique, les déversements d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doivent être préalablement autorisés par le président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement si le système assainissement est en capacité de collecter et traiter ces effluents dans la limite des seuils admissibles aux réseaux publics définis dans le règlement de service. Cette autorisation fixe notamment la durée, les caractéristiques et les conditions de surveillance du déversement.

Certains établissements produisent des effluents dont la nature et/ou la quantité induisent une augmentation des charges du service pour assurer la collecte et le traitement de ses effluents. Cette charge est aujourd'hui répartie sur l'ensemble des usagers assainissement. L'objectif est de répercuter cette charge financière supplémentaire à l'établissement qui produit la pollution.

Au même titre que les déversements d'eaux usées domestiques et assimilés, tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement donne lieu au paiement d'une redevance. Celle-ci peut être corrigée pour tenir compte du degré de pollution et de la nature du déversement ainsi que de l'impact réel de ce dernier sur le service d'assainissement. Les coefficients de correction sont fixés par l'autorité compétente en matière d'assainissement. (Article R2224-19-6 du CGCT).

La formule proposée de calcul du coefficient de pollution permettant de corriger la part variable de la redevance en tenant compte de la nature et du degré de pollution du déversement d'eaux usées autres que domestiques est la suivante :

$$Cp = 1,05 \times 0,19 \frac{[DBO5_{ind}]}{[DBO5_{dom}]} + 0,5 \frac{[DCO_{ind}]}{[DCO_{dom}]} + 0,24 \frac{[MES_{ind}]}{[MES_{dom}]} + 0,06 \frac{[NTK_{ind}]}{[NTK_{dom}]} + 0,01 \frac{[PT_{ind}]}{[PT_{dom}]}$$

Où

$[DBO5_{ind}]$, $[DCO_{ind}]$, $[MES_{ind}]$, $[NTK_{ind}]$, PT_{ind} = valeurs **moyennes des concentrations** des effluents rejetés sur la période issue de l'**autocontrôle de l'Etablissement**

$[DBO5_{dom}]$, $[DCO_{dom}]$, $[MES_{dom}]$, $[NTK_{dom}]$, Pt_{dom} = valeurs des **concentrations des effluents domestiques**

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R2224-19 à R2224-19-2, R2224-19-4 et R2224-19-6,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L1331-1, L1331-7-1 et L1331-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 28 janvier 2020 portant sur les modalités d'exercice de la compétence assainissement par la communauté d'Agglomération,

Le principe d'appliquer un coefficient de pollution et la proposition de formule de calcul d'exploitation assainissement en date du 28 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la formule de calcul du coefficient de pollution telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que cette formule de calcul sera intégrée aux autorisations de déversement d'effluents autres que domestiques pour les établissements concernés.

PRECISE QUE ce coefficient ne pourra être inférieur à 1,05 correspondant à la valeur du coefficient pour un effluent domestique.

PRECISE QUE le coefficient est fixé pour une année civile, il est basé sur les résultats d'autosurveillance de l'année précédente transmis par l'établissement. Il est calculé pour chaque établissement en début d'année par le service et notifié à l'établissement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre les autorisations de déversement d'effluents autres que domestiques intégrant la formule de calcul.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-10

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Avenant n°5 au contrat de DSP en assainissement collectif – ex. SIVU de la Sèvre

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-10**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°5 au contrat de DSP en assainissement collectif – ex. SIVU de la Sèvre**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Sur l'ex. SIVU de la Sèvre (communes de La Haye-Fouassière et St-Fiacre-sur-Maine), la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2026.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°5 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant l'ex. SIVU de la Sèvre, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de l'ex. SIVU de la Sèvre portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de l'ex. SIVU de la Sèvre avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-11

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Boussay

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-11**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Boussay**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Sur la commune de Boussay, la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2026.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Boussay, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Boussay portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Boussay avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-12****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Château-Thébaud****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-12**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Château-Thébaud**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Sur la commune de Château-Thébaud, la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2026.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Château-Thébaud, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Château-Thébaud portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Château-Thébaud avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-13****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Saint-Hilaire-de-Clisson****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
M. Dominique PIRMET**BOUSSAY**

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUDM. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE,
Mme Valérie LECORNET**CLISSON**M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist
PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY,
M. Yves MIGNOTTE**GETIGNE**M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE,
Mme Karine GUIMBRETIERE**GORGES**M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU**HAUTE-GOULAIN**

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIEREM. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe
FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT**LA PLANCHE**

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVREM. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU**MONNIERES**

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNEMme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain
MOULET**Absents excusés et représentés :****AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à
Dominique PIRMET**HAUTE-GOULAIN**Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT**LA PLANCHE**Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration
à Bernard HERVOUET**MONNIERES**Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à
Stéphane ENTEME**VIEILLEVIGNE**Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly
SORIN**Absents excusés :****BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-13**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif– commune de Saint-Hilaire-de-Clisson**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Sur la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson, la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2026.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Saint-Hilaire-de-Clisson avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

r le Comptabl

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°20.05.2025-14**CYCLE DE L'EAU**

OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Saint-Lumine-de-Clisson

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-14**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Saint-Lumine-de-Clisson****Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau****EXPOSE DES MOTIFS**

Sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson, la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2026.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°6 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Saint-Lumine-de-Clisson, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Le Comptable

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO****Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-15****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – contrat de l'ex. SIVU Maisdon-Monnières****Nombre de membres :**

En exercice : 49
 Présents : 42
 Représentés : 5
 Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-15**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – contrat de l'ex. SIVU Maisdon-Monnières****Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau****EXPOSE DES MOTIFS**

Les communes de Vieillevigne, La Planche, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, et l'ex. SIVU Monnières – Maisdon-sur-Sèvre ont constitué un groupement de commandes, et confié la gestion du service public d'assainissement collectif en délégation de service public au concessionnaire SUEZ par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif des communes de l'ex. SIVU Maisdon-Monnières, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SUEZ,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif des communes de l'ex. SIVU Maisdon-Monnières portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif des communes de l'ex. SIVU Maisdon-Monnières avec le concessionnaire SUEZ.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SUEZ.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Le Comptabl

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-16****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Haute-Goulaine****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-16**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Haute-Goulaine**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Sur la commune de Haute-Goulaine, la gestion du service public d'assainissement collectif est confiée en délégation de service public au concessionnaire SAUR par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Haute-Goulaine, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SAUR,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Haute-Goulaine portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Haute-Goulaine avec le concessionnaire SAUR.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SAUR.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson

Le 26/05/2025

Denis THIBAUD

Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson

Le 26/05/2025

Jean-Guy CORNU

Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-17****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de La Planche****Nombre de membres :**

↗ En exercice : 49
 ↗ Présents : 42
 ↗ Représentés : 5
 ↗ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-17**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de La Planche**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes de Vieillevigne, La Planche, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, et l'ex. SIVU Monnières – Maisdon-sur-Sèvre ont constitué un groupement de commandes, et confié la gestion du service public d'assainissement collectif en délégation de service public au concessionnaire SUEZ par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de La Planche, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SUEZ,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de La Planche portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de La Planche avec le concessionnaire SUEZ.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SUEZ.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°20.05.2025-18**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Maisdon-sur-Sèvre****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-18**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Maisdon-sur-Sèvre**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes de Vieillevigne, La Planche, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, et l'ex. SIVU Monnières – Maisdon-sur-Sèvre ont constitué un groupement de commandes, et confié la gestion du service public d'assainissement collectif en délégation de service public au concessionnaire SUEZ par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Maisdon-sur-Sèvre, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SUEZ,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Maisdon-sur-Sèvre portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Maisdon-sur-Sèvre avec le concessionnaire SUEZ.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SUEZ.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-19

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Monnières

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-19**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Monnières**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes de Vieillevigne, La Planche, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, et l'ex. SIVU Monnières – Maisdon-sur-Sèvre ont constitué un groupement de commandes, et confié la gestion du service public d'assainissement collectif en délégation de service public au concessionnaire SUEZ par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Monnières, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SUEZ,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Monnières portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Monnières avec le concessionnaire SUEZ.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SUEZ.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-20****CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Vieillevigne****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-20**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif – commune de Vieillevigne**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Les communes de Vieillevigne, La Planche, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, et l'ex. SIVU Monnières – Maisdon-sur-Sèvre ont constitué un groupement de commandes, et confié la gestion du service public d'assainissement collectif en délégation de service public au concessionnaire SUEZ par un contrat ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2028.

Lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, CSMA a acté la prise de compétence assainissement collectif de l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2020.

Depuis, CSMA a mis en place un nouveau règlement de service Assainissement Collectif à l'échelle de l'agglomération, qui a été délibéré en bureau communautaire le 19 novembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder, par avenant n°7 au contrat de DSP en assainissement collectif concernant la commune de Vieillevigne, aux modifications suivantes :

- Mise en cohérence du contrat vis-à-vis du nouveau règlement de service, notamment concernant les conditions générales de fourniture du service assainissement aux abonnés.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5,

VU la décision du bureau communautaire du 19 novembre 2024 approuvant le règlement de service assainissement collectif,

VU le contrat de concession d'assainissement collectif en vigueur avec SUEZ,

VU le projet d'avenant sur ce contrat de Délégation de Service public en assainissement collectif, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE les modifications apportées au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Vieillevigne portant sur les conditions générales de service et d'engagements clientèle.

APPROUVE l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public en assainissement collectif de la commune de Vieillevigne avec le concessionnaire SUEZ.

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec SUEZ.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

À Clisson
Le 26/05/2025
Denis THIBAUD
Vice-Président Denis THIBAUD



À Clisson
Le 26/05/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-21****PREVENTION ET GESTION DES DECHETS****OBJET – Fonds vert : valorisation des biodéchets / approbation du programme et du plan de financement****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 5
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-21

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

OBJET – Fonds vert : valorisation des biodéchets / approbation du programme et du plan de financement

Rapporteur : Mme Danièle GADAIS – Vice-présidente déléguée aux Déchets

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) du 10 février 2020, la généralisation du tri à la source des biodéchets est devenue obligatoire pour l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Cette obligation vise à réduire l'impact environnemental des ordures ménagères, à favoriser la valorisation des matières organiques et à atteindre les objectifs nationaux de réduction des déchets.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, mais aussi de s'inscrire dans une démarche proactive de transition écologique, l'agglomération souhaite mettre en place un dispositif complet de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

Le projet prévoit notamment :

- Le déploiement de composteurs individuels,
- L'installation de points d'apport volontaire pour les biodéchets,
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers (ateliers, réunions publiques, supports pédagogiques),

La réalisation de ce projet représente un investissement important pour la collectivité. À ce titre, Clisson Sèvre et Maine Agglo envisage de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert, dispositif de soutien financier de l'État destiné à accompagner les collectivités dans leurs projets de transition écologique.

La présente délibération vise donc à autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière nécessaire pour sa mise en œuvre.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, imposant la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024,

VU l'avis du 6 décembre 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relatifs aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets dans le cadre du service public de gestion des déchets,

VU l'instruction relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) du 28 février 2025,

VU l'avis du bureau communautaire réuni le 8 avril 2025,

VU l'avis du conseil d'exploitation déchets réuni le 23 avril 2025,

CONSIDERANT l'intérêt environnemental et économique de développer des dispositifs de tri à la source et de valorisation des biodéchets sur le territoire communal,

CONSIDERANT que l'agglomération souhaite engager une démarche active pour réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles, en favorisant le compostage individuel et collectif, et en mettant en place des solutions adaptées pour la collecte des biodéchets,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE le projet de mise en place d'un dispositif complet de tri à la source et de valorisation des biodéchets sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Acquisition et pose de 33 composteurs de biodéchets	47 670,00 €	Etat (Fonds vert) (40%)	19 068,00 €
		CSMA (60%)	28 602,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	47 670,00 €	TOTAL RECETTES HT	47 670,00 €

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 19 068,00 € auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert, pour la mise en place un dispositif complet de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°20.05.2025-22**ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET - Soutien financier à la manifestation culturelle Prix BD « Au fil des Bulles » 2025 coordonnée par la commune de Gorges

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE,
Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist
PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY,
M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE,
Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe
FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain
MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à
Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration
à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à
Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly
SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-22**ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET - Soutien financier à la manifestation culturelle Prix BD « Au fil des Bulles » 2025 coordonnée par la commune de Gorges

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet culturel de territoire (PCT), et dans la perspective de créer un réseau de lecture publique, les bibliothèques implantées sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo ont collaboré depuis 2020 autour d'un projet commun : l'organisation d'un prix BD jeunesse, initialement dénommé « Plume d'oh ! » et aujourd'hui Prix BD « Au fil des bulles ».

Celui-ci s'adresse aux jeunes de 9 à 12 ans (usagers des bibliothèques, élèves de CM1-CM2 des écoles élémentaires du territoire, classes de 6^{ème} des collèges du territoire). Il a pour objectif d'élaborer un projet commun, de développer les fonds BD et de fidéliser le public pré-adolescent.

13 bibliothèques participent à l'organisation de ce prix : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire de Clisson et Vieilleville.

La Communauté d'Agglomération en a assuré jusqu'en 2022 l'animation. Depuis 2023, 13 bibliothèques communales ont pris le relais, la lecture publique n'étant pas une compétence de CSMA.

Les 13 communes sont liées à cet effet par une convention en date du 20 décembre 2023 qui couvre la période 2023-2026. La commune de Gorges est coordinatrice du projet depuis 2023.

A cet effet, la commune de Gorges prévoit pour l'édition 2024/2025 de procéder à un achat de lots de BD (1 700 €), déployer des moyens humains pour la coordination (10% d'un Equivalent Temps Plein, 3,5 heures par semaine, 4 500 €), couvrir les frais d'animation (2 500 €) et de remise du prix (2 500 €) pour un total de 11 200 € TTC.

Elle sollicite à cet effet un soutien financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo, à hauteur de 2 950 €, le reliquat étant couvert par l'Etat (DRAC), le Département et les 13 communes.

Conformément à ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024, Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce la compétence additionnelle 4.5 « Soutien à l'organisation de manifestations culturelles et aux évènements visant un large public et intéressant plusieurs communes ».

Le prix BD « Au fil des bulles » remplit les conditions requises, et a fait l'objet d'une demande de soutien financier. Les commissions concernées ont émis un avis favorable à cette demande. Pour autant, le projet n'a pas pu faire l'objet d'un vote du conseil communautaire dans sa séance du 25 mars 2025, puisque celui-ci était appelé à délibérer exclusivement sur les subventions aux associations à cette date.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2331-4 et L. 2331-6,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, et particulièrement son article 4.5,

VU la convention de fonctionnement et de financement d'un prix BD jeunesse pluricommunal en date du 20 décembre 2023 passée entre les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire de Clisson et Vieilleville,

VU la demande de la commune de Gorges,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission culture en date du 10 février 2025 et de la Commission finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 47****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

ACCORDE un soutien financier à la manifestation culturelle « Prix BD au fil des bulles » à hauteur de 2 950 €.

DECIDE du versement de cette somme à la commune de Gorges en sa qualité de coordinatrice de la manifestation, conformément à la convention de fonctionnement et de financement du 20 décembre 2023 susvisée.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2026 et que le versement sera imputé pour CSMA au compte 657341 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Communes membres du GFP-Destination analytique – 33-0 – Action culturelle services communs, et inscrit en recette au compte 757351 pour la commune de Gorges.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°20.05.2025-23**ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET – Compétence obligatoire « Développement économique » : définition de l'intérêt communautaire suite à l'approbation des nouveaux statuts CSMA en décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-23**ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Compétence obligatoire « Développement économique » : définition de l'intérêt communautaire suite à l'approbation des nouveaux statuts CSMA en décembre 2024****Rapporteur : M. Xavier BONNET – Vice-Président délégué à l'attractivité économique****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la réécriture des statuts intervenue en 2023-2024, validée par l'adoption des nouveaux statuts lors du conseil communautaire du 24 septembre 2024 approuvés par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, il est nécessaire d'actualiser les délibérations d'intérêt communautaire concernant certaines compétences soumises à la définition d'intérêt communautaire.

Il s'agit notamment de fixer, de manière lisible et opérationnelle, la ligne de partage entre ce qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération et ce qui demeure de la compétence des communes membres. A noter que conformément à l'article L.5216-5 III du CGCT, en l'absence de définition de l'intérêt communautaire ou d'harmonisation des compétences facultatives, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée. Il est donc indispensable de procéder à une définition actualisée de l'intérêt communautaire.

En ce qui concerne la compétence obligatoire « développement économique », la loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2017. Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du CGCT, il convient de définir l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

La politique locale du commerce vise à structurer, dynamiser et accompagner le développement des activités commerciales sur un territoire. Elle repose sur plusieurs leviers d'intervention : l'aménagement, le soutien aux entreprises commerciales, l'animation et dynamisation du commerce local, la stratégie et le développement commercial, la gestion et régulation de l'urbanisme commercial, etc.

La loi ne fixant pas de cadre strict à ces domaines, une certaine souplesse est laissée aux territoires. C'est pourquoi cette mise à jour s'inscrit dans une logique de cohérence, de lisibilité et de bonne articulation entre les interventions communautaires et communales, sans remise en cause de l'équilibre des compétences actuellement exercées. Il ne s'agit pas d'élargir l'intérêt communautaire existant, mais principalement d'en mettre à jour le périmètre, de l'ajuster au regard des évolutions législatives, et d'en préciser les contours.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.5216-5,

VU la délibération n°24.09.2024-01 du 24 septembre 2024 portant sur la modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n°18.12.2018-15 du 18 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Développement économique,

CONSIDERANT la proposition de réécriture de l'intérêt communautaire suivant :

Sont d'intérêt communautaire pour la « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » :

1- Aménagement commercial

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie à l'échelle intercommunale de développement commercial

2- Soutien au commerce de proximité

- Le soutien financier aux associations d'entreprises dans le cadre d'actions de dynamisation et de promotion du commerce de proximité fédérant plusieurs associations à une échelle plurcommunale.

3- Stratégie et régulation

- Les actions d'études et d'observation des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire

4- Aides financières et accompagnement

- L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets commerciaux, par le service développement économique et/ou à travers des partenariats avec des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises.
- La mise en place d'animations et de parcours d'accompagnement collectifs dans le cadre du programme d'animations destiné aux entreprises du territoire de l'agglomération.
- Les actions d'aides à l'immobilier d'entreprise (article L.1511-3 du CGCT) et d'aides individuelles aux entreprises (article L.1511-2 du CGCT), sans préjudice de la compétence de la Région,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission développement économique en date du 2 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 42	Voix contre : 1	Abstention : 4	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire pour la « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » telle que décrite ci-dessus.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°20.05.2025-24

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Compétence supplémentaire « Action sociale » : définition de l'intérêt communautaire suite à l'approbation des nouveaux statuts CSMA en décembre 2024Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 5
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET,
M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE,
Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist
PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY,
M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE,
Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU,
Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe
FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST,
Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain
MOULETAbsents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à
Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à
Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration
à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à
Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly
SORINAbsents excusés :

BOUSSAY

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-24**ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Compétence supplémentaire « Action sociale » : définition de l'intérêt communautaire suite à l'approbation des nouveaux statuts CSMA en décembre 2024**

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la réécriture des statuts intervenue en 2023-2024, validée par l'adoption des nouveaux statuts lors du conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvés par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, il est nécessaire d'actualiser les délibérations d'intérêt communautaire concernant certaines compétences soumises à la définition d'intérêt communautaire.

Il s'agit notamment de fixer, de manière lisible et opérationnelle, la ligne de partage entre ce qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération et ce qui demeure de la compétence des communes membres. A noter que conformément à l'article L.5216-5 III du CGCT, en l'absence de définition de l'intérêt communautaire ou d'harmonisation des compétences facultatives, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Dans ce cadre, Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce une compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » (article 3.12 des statuts).

S'agissant d'une compétence dite « supplémentaire », la loi ne fixe pas de cadre strict, et une certaine souplesse est laissée aux territoires. C'est pourquoi cette mise à jour s'inscrit dans une logique de cohérence, de lisibilité et de bonne articulation entre les interventions communautaires et communales. Il ne s'agit pas d'élargir l'intérêt communautaire existant, mais principalement d'en mettre à jour le périmètre, de l'ajuster au regard des évolutions législatives, et d'en préciser les contours.

En l'occurrence, la délibération 03.07-2018-03 du 3 juillet 2018, modifiée par la délibération 17.12.2019 du 17 décembre 2019, avait défini huit domaines d'intérêt communautaire à l'intérieur de la compétence « Action sociale », dont deux doivent être précisés ou modifiés.

D'une part, il s'agissait de la « *promotion et la coordination de la qualité de vie des aînés à l'échelle du territoire communautaire, notamment le soutien aux CLIC du territoire* ». Il convient de préciser la rédaction en retirant l'adverbe « notamment » pour recentrer l'intervention de la communauté d'agglomération sur le soutien aux CLIC.

D'autre part, était défini d'intérêt communautaire « *le soutien aux structures de type Mission locale pour la qualification et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans adhérant à celle-ci* ». Or, les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, tels qu'approuvés par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, susvisé, comprennent désormais une compétence spécifique 4.12 « *Emploi et insertion, dont participation financière, notamment, à la Mission locale, pour la qualification et l'insertion professionnelle et sociale et participation au comité territorial pour l'emploi ou équivalents* ». De ce fait, définir un intérêt communautaire dans ce domaine de compétence est désormais sans objet. Il convient donc de ne plus en faire mention.

S'agissant des six domaines restants, il est proposé de ne pas apporter de modification.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5,

VU la délibération n°24.09.2024-01 du 24 septembre 2024 portant sur la modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n°03.07-2018-03 du 3 juillet 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « Développement économique,

VU la délibération n°17.12.2019-15 du 17 décembre 2019 portant sur la modification de la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT la proposition de définir l'intérêt communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière d' « Action sociale » comme suit :

Sont d'intérêt communautaire pour l' « action sociale » :

- a) La prise en charge des temps d'accueil des jeunes (espaces jeunes 11-17 ans) sur l'ensemble des structures du territoire ;
- b) La prise en charge des temps d'animation et de loisirs des enfants de 3 à 12 ans (accueils de loisirs) sur les structures appliquant les grilles de quotient et des tarifs de la Communauté d'agglomération »
- c) Les actions d'accompagnement à la parentalité en lien avec la compétence décrite aux points a) et b) ci-dessus
- d) Les actions d'éducation et de promotion de la santé en lien avec la compétence aux points a) et b) ci-dessus
- e) La gestion et l'animation de relais petite enfance ;
- f) La gestion et l'animation de lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) ;
- g) La promotion et la coordination de la qualité de vie des aînés à l'échelle du territoire communautaire, par le soutien aux CLIC du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire pour l' « action sociale » telle que décrite ci-dessus.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-25****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégués dans les commissions****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 5
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-25

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégués dans les commissions

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU – Président

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions sont constituées librement, peuvent être permanentes ou temporaires, et être supprimées en cours de mandat.

Le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions intercommunales.

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020, a décidé de créer 12 commissions thématiques intercommunales, puis en séances des 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021, 30 mars 2021, 25 mai 2021, 5 octobre 2021, 23 novembre 2021, 22 février 2022, 28 juin 2022, 29 novembre 2022, 7 février 2023, 23 mai 2023, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 21 novembre 2023, 19 décembre 2023, 26 mars 2024, 21 mai 2024, 24 septembre 2024, 17 décembre 2024, 28 janvier 2025, et 25 mars 2025 le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger dans ces commissions.

Suite à la démission d'un élu municipal, il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des élus de la commune de Boussay dans la commission « équipements aquatiques ».

De plus, il est proposé de procéder à une modification des élus de la commune de Maisdon-sur-Sèvre dans la commission « Voirie – Patrimoine communautaire » suite au décès d'un élu municipal.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1, et L. 5211-40-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 8 septembre 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

VU les délibérations communautaires des 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021, 30 mars 2021, 25 mai 2021, 5 octobre 2021, 23 novembre 2021, 22 février 2022, 28 juin 2022, 29 novembre 2022, 7 février 2023, 23 mai 2023, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 21 novembre 2023, 19 décembre 2023, 26 mars 2024, 21 mai 2024, 24 septembre 2024, 17 décembre 2024, 28 janvier 2025, et 25 mars 2025 relatives à la désignation des membres des commissions thématiques intercommunales,

VU la délibération communautaire du 19 décembre 2023 relative à l'adoption du nouveau règlement intérieur de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant la démission de Mme Karine JAUNET du conseil municipal de la commune de Boussay,

Considérant le décès de M. Thierry ERRARD, qui était membre du conseil municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que le Conseil communautaire peut prévoir la participation à ces commissions de conseillers municipaux des communes membres,

Considérant que les membres des commissions pourront bénéficier des mêmes droits qu'ils soient conseillers communautaires ou uniquement conseillers municipaux,

Considérant que les membres titulaires et suppléants pourront être présents lors des réunions de Commission,

Considérant qu'un membre suppléant ne pourra participer au vote qu'en l'absence du membre titulaire de sa commune,

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Equipements aquatiques »**, comme suit :

Commune de Boussay :

- Titulaire : Mme Florine MUSSO (pas de changement)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Karine Jaunet)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Voirie – Patrimoine communautaire »**, comme suit :

Commune de Maisdon-sur-Sèvre :

- Titulaire : M. Jean-Noël DUGAST (pas de changement)
- Suppléant : M. Romain PASQUINI (en lieu et place de Thierry Errard)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant dans les 12 commissions thématiques intercommunales, ci-jointe en annexe.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

FINANCES ET PROSPECTIVE			ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel VALLET	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Jean-Guy CORNU	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Christine JAGU	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Cédric VIRMOUT	BOUSSAY	Titulaire	Rolande PUJET	BOUSSAY
Suppléant	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY	Suppléant		BOUSSAY
Titulaire	Jean-Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Jean--Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Pascal DROUARD	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON	Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON
Suppléant	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON	Suppléant	Benoist PAYEN	CLISSON
Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE	Titulaire	Alex BOISSELIER	GETIGNE
Suppléant	Laurence VALTON	GETIGNE	Suppléant	Carine SARTORI	GETIGNE
Titulaire	Anthony BOUCHER	GORGES	Titulaire	Jacques HARDY	GORGES
Suppléant	Viviane JEANDEAUD	GORGES	Suppléant	Alexis BLANCHARD	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Clément LEROY	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Luc VIAUD	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Jean-Yves ARTAUD	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE	Titulaire	Benoît LIMOUSIN	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE
Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Aymar RIVALLIN	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Guillaume HAULBERT	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Stéphanie SOURISSEAU	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Rodolphe BORRE	MONNIERES	Titulaire	Benoît COUTEAU	MONNIERES
Suppléant	Benoît COUTEAU	MONNIERES	Suppléant	Vincent CAILLÉ	MONNIERES
Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE	Titulaire	Jean-Pierre THIBAUD	REMOUILLE
Suppléant	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Véronique COJEAN	REMOUILLE
Titulaire	Nicolas DEROCHE	ST-FIACRE	Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE
Suppléant	Danièle GADAIS	ST-FIACRE	Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Nathalie VOLPATO	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE	Titulaire	Mathieu FRESLON	ST LUMINE
Suppléant	Janik RIVIERE	ST LUMINE	Suppléant	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE
Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sylvain MOULET	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Nicolas GILLIER	VIEILLEVIGNE

TOURISME - CULTURE			URBANISME - HABITAT		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Ronan BERNARD	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Mme Virginie HARSCOUET	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	M. Thierry CREIS	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY	Titulaire	David HARDY	BOUSSAY
Suppléant	Maude SOULLARD	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Karine DELPORTE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Christian PEULVEY	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Christophe BUTRUILLE	CLISSON	Suppléant	Thibault MORIZUR	CLISSON
Titulaire	Mickaël BODET	GETIGNE	Titulaire	Gilles CHABAS	GETIGNE
Suppléant	Chantal AUDRAIN	GETIGNE	Suppléant	Romuald POULNAIS	GETIGNE
Titulaire	Hélène BRAULT	GORGES	Titulaire	Michelle BROSSET	GORGES
Suppléant	Séverine PROTOIS-MENU	GORGES	Suppléant	Didier MEYER	GORGES
Titulaire	Pascale JULIENNE	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Claire DOUILLARD	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Franck BRIDOUX	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Aurélie ARQUIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Bruno TOUPET	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Christophe BATARD	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Gauthier WALSER	LA PLANCHE	Suppléant	Romain COUPRIE	LA PLANCHE
Titulaire	Steve MANSEAU	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Jean-Luc SALE	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Vincent CAILLÉ	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Magali RAVELEAU DUAUT	MONNIERES	Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES
Titulaire	Ophélie CONCY-LAIR	REMOUILLE	Titulaire	Louis-Marie MUEL	REMOUILLE
Suppléant	Christine ZAKAS	REMOUILLE	Suppléant	André CONFOLANT	REMOUILLE
Titulaire	Régine POIRON	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE	Titulaire	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Suppléant	Judith LE STER SCHWARZBARD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE	Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant	Cosmin PLESAN	ST LUMINE
Titulaire	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Adrien REMAUD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Bruno JAUNET	VIEILLEVIGNE

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

VOIRIE - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			TRANSPORTS ET MOBILITES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Benoît MARIONNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Jacques NUAUD	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Anne BUISSETTE	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	David HARDY	BOUSSAY	Titulaire	Christelle BREBION	BOUSSAY
Suppléant	Germain COULONNIER	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Christophe MATHE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Patrick GOURAUD	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Laurence LEUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Jean-Pierre LANDREAU	CLISSON	Titulaire	Christophe BUTRUILLE	CLISSON
Suppléant	Yves MIGNOTTE	CLISSON	Suppléant	Jean Pierre LANDREAU	CLISSON
Titulaire	Stéphane RABILLER	GETIGNE	Titulaire	Karine GUIMBRETIÈRE	GETIGNE
Suppléant	Olivier JARRET	GETIGNE	Suppléant	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Titulaire	Bernard GRIMAUD	GORGES	Titulaire	Gaëtan BOURASSEAU	GORGES
Suppléant	Pedro MAIA	GORGES	Suppléant	Christophe BEZIER	GORGES
Titulaire	Rémi ATHIMON	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Brigitte BONNEAU	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Patrick TESSIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Patrice CHOIMET	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Corentin BAUDRY	LA PLANCHE	Titulaire	Virginie BATARD	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE
Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Virginie MERIEAU	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Marie Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES	Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES
Suppléant	Sébastien BESSON	MONNIERES	Suppléant	Richard LOPEZ	MONNIERES
Titulaire	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Titulaire	Ophélie CONCY-LAIR	REMOUILLE
Suppléant	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Guillaume NEAU	ST-FIACRE	Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant		ST-FIACRE	Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE
Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE	Suppléant	Sophie RIDEAU	ST HILAIRE
Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE	Titulaire	Valérie DRAN	ST LUMINE
Suppléant	Mme Audrey CHICHET	ST LUMINE	Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Bruno JAUNET	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Solène GODARD	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Vanessa BROCHARD	VIEILLEVIGNE

DECHETS			CYCLE DE L'EAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Dominique PIRMET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Daniel VALLET	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY	Titulaire	Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY
Suppléant	Nicolas CHARRIER	BOUSSAY	Suppléant	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY
Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Lysiane DEGOSSE	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Philippe BRETAUDEAU	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Dominique POILANE	CLISSON	Suppléant	Laurent MALDELAR	CLISSON
Titulaire	Marion BERNARD	GETIGNE	Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE
Suppléant	René LESIEUR	GETIGNE	Suppléant	Gilles CHABAS	GETIGNE
Titulaire	François SORIN	GORGES	Titulaire	Bruno ALLIOT	GORGES
Suppléant	Jean-François RAUD	GORGES	Suppléant	Didier MEYER	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Rémi ATHIMON	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fanny FERRAND	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Agnès PARAGOT	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Marie MOREL	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Séverine KUTER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Rachel DROUET	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Stéphanie AUBIN	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Linda GABORIAU	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Stéphane ENTEME	MONNIERES	Suppléant	Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES
Titulaire	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE
Suppléant	Roger OSTIN	REMOUILLE	Suppléant	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Régis HAMY	ST HILAIRE	Titulaire	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE	Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE
Titulaire	Tanguy CHATELLIER	ST LUMINE	Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Titulaire	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Alain BOUCHER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant		AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Christelle BREBION	BOUSSAY
Suppléant	Julien LOISEAU	BOUSSAY
Titulaire	Viviane HERMON	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Laurent MALDELAR	CLISSON
Suppléant	Gaelle ROMI	CLISSON
Titulaire	René LESIEUR	GETIGNE
Suppléant	Lore PICHAUD	GETIGNE
Titulaire	Didier MEYER	GORGES
Suppléant	Delphine BRIAND	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent PESURET	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Laurence CLEMENCEAU	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES
Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES
Titulaire	Simon DELHOMMEAU	REMOUILLE
Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Maggy CONSTANTIN	ST-FIACRE
Suppléant	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Titulaire	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE
Suppléant	Régis HAMY	ST HILAIRE
Titulaire	Louissette CAILLON	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Damien MÉCHINEAU	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE

EQUIPEMENTS AQUATIQUES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Corinne HERVOUET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Laurence LIMON - DUPARCMEUR	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Florine MUSSO	BOUSSAY
Suppléant		BOUSSAY
Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON
Suppléant	Eric BETSCHART	CLISSON
Titulaire	Thibaud TOULLIER	GETIGNE
Suppléant	Olivier FOULONNEAU	GETIGNE
Titulaire	Raymonde NEAU	GORGES
Suppléant	Sonia PETIT	GORGES
Titulaire	Brigitte BONNEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant		HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Jean-Marie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant		LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Jean-Paul RICHARD	LA PLANCHE
Suppléant	Angélique BOUCHAUD	LA PLANCHE
Titulaire	Dominique SOULARD	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Servane CHESNEAU	MONNIERES
Suppléant	Françoise MENARD	MONNIERES
Titulaire	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Suppléant	Dorothee MORIN	REMOUILLE
Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Suppléant	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Titulaire	Audrey CHICHET	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Évelyne RAULET	VIEILLEVIGNE

JEUNESSE - INTERGENERATION		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Patricia MANGAUD	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Catherine LEROY	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY
Suppléant	Béatrice VISONNEAU	BOUSSAY
Titulaire	Laurence LEUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Sophie MAISDON	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Alexia PIROIS	CLISSON
Suppléant	Muriel DEUDÉ	CLISSON
Titulaire	Nadège LEMELLE	GETIGNE
Suppléant	Angéline BULOT	GETIGNE
Titulaire	Cynthia OULLIER	GORGES
Suppléant	Michelle BROSSET	GORGES
Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabienne COLAS	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Pierre NOBLET	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Stéphanie VIOLIN	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE
Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Claire BRANGER	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Edith RENAUD	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Françoise MENARD	MONNIERES
Suppléant	Hélène QUEMERE	MONNIERES
Titulaire	Nicolas BOUCHER	REMOUILLE
Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE
Suppléant	Joëlle LABAT	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE
Suppléant	Josiane BOSCHE	ST HILAIRE
Titulaire	Julie BAUDRY	ST LUMINE
Suppléant	Hélène CADIOU	ST LUMINE
Titulaire	Christian JABIER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Marie-Françoise VALIN	VIEILLEVIGNE

PETITE ENFANCE - ENFANCE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Françoise ABELARD	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Patricia MANGAUD	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Maude SOULLARD	BOUSSAY
Suppléant	Anne MAOULIDA	BOUSSAY
Titulaire	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Séverine LEMAITRE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Véronique JOUSSET	CLISSON
Suppléant	Alexia PIROIS	CLISSON
Titulaire	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Suppléant	Séverine DOLLET	GETIGNE
Titulaire	Séverine PROTOIS MENU	GORGES
Suppléant	Morgane LEPIOUFF	GORGES
Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Jean-Jacques BEAUGRAND	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Elise LEBAIL	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE
Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Anne HUET	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Hélène QUÉMÉRÉ	MONNIERES
Suppléant	Linda GABORIAU	MONNIERES
Titulaire	Sandrine TEISSEDE	REMOUILLE
Suppléant	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Titulaire	Joëlle LABAT	ST-FIACRE
Suppléant	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE
Titulaire	Catherine TAILLEE PERRAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Janik RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant	Valérie DRAN	ST LUMINE
Titulaire	Christian JABIER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Agnès MARTIN HERBOUILLER	VIEILLEVIGNE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 20 mai 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°20.05.2025-26****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine - modification****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 5
Votants : 47

Date de la convocation :

14 mai 2025

Secrétaire de séance :

M. Denis THIBAUD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la Noue à SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU, Mme Corinne HERVOUET, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, Mme Vanessa PAGEOT, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Sandrine TEISSEDE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique PIRMET

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU qui a donné procuration à Bernard HERVOUET

MONNIERES

Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Stéphane ENTEME

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly BACHELIER qui a donné procuration à Nelly SORIN

Absents excusés :**BOUSSAY**

M. Sébastien CHAMRAGNE

HAUTE-GOULAIN

M. Clément LEROY

Délibération n°20.05.2025-26

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine - modification

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine est un service médico-social qui s'adresse aux :

- Personnes âgées de plus de 60 ans, leurs familles, aidants et entourage
- Intervenants auprès des personnes âgées : professionnels, bénévoles, institutions
- Personnes en situation de handicap (accueil de 1^{er} niveau à la demande du département de Loire-Atlantique)

L'Association organise en proximité sur le territoire l'information sur les aides favorisant le soutien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et leurs proches. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information du public et un centre de ressources pour les professionnels. Elle assure également les missions d'observatoire des besoins et facilite l'accès aux droits du public susvisé.

Sont membres de l'association :

- Toutes personnes physiques et morales partageant les mêmes objectifs
- Les représentants des collectivités territoriales

L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'association. Le conseil d'administration est organisé en trois collèges, dont le collège 3 « collectivités territoriales » composé :

- des représentants des 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou leurs suppléants nommément désignés

Le Conseil communautaire, en séances des 8 septembre 2020 et 25 mars 2025, a désigné les délégués titulaires et les délégués suppléants pour chacune des 16 communes membres pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des délégués concernant les communes Gétigné, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières et Saint-Fiacre-sur-Maine, suite à la démission ou décès d'élus municipaux qui siégeaient dans le Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33, et L.5211-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 21 mai 2024 approuvant la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine pour la période 2024-2027,

VU les statuts en vigueur de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine,

Considérant la démission de M. Jonathan PEIGNE du conseil municipal de la commune de Gétigné,

Considérant le décès de M. Claude HERVE, qui était membre du conseil municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre,

Considérant la démission de Mme Emilie BOUTSIUO du conseil municipal de la commune de Monnières,

Considérant la démission de Mme Anne-Marie AVOINE du conseil municipal de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque commune membre au sein du Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

MODIFIE les délégués pour siéger au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, comme suit :

Commune de Gétigné :

- Délégué titulaire :
 - Mme Nadège LEMELLE (en lieu et place de Jonathan Peigné)
- Délégué suppléant :
 - Mme Marion BERNARD (pas de changement)

Commune de Maisdon-sur-Sèvre :

- Délégué titulaire :
 - M. Jean-Luc SALE (en lieu et place de Claude Hervé)
- Délégué suppléant :
 - Mme Salimata FAQUET (pas de changement)

Commune de Monnières :

- Délégué titulaire :
 - Mme Françoise MENARD (en lieu et place de Emilie Boutsiou)
- Délégué suppléant :
 - M. Richard LOPEZ (en lieu et place de Françoise Menard)

Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine :

- Délégué titulaire :
 - Mme Régine POIRON (en lieu et place de Anne-Marie Avoine)
- Délégué suppléant :
 - Mme Danièle GADAIS (pas de changement)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués pour chacune des 16 communes membres pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine :

Commune	Titulaires	Suppléants
Aigrefeuille-sur-Maine	Mme Françoise ABELARD	Mme Catherine LEROY
Boussay	Mme Véronique NEAU-REDOIS	Mme Christelle BREBION
Château-Thébaud	Mme Valérie LECORNET	Mme Viviane HERMON
Clisson	Mme Patricia MARY	Mme Marie-Gabrielle CARRE
Gétigné	Mme Nadège LEMELLE	Mme Marion BERNARD
Gorges	Mme Michelle BROSSET	M. Bernard GRIMAUD
Haute-Goulaine	Mme Fabienne COLAS	Mme Julie VOLEAU
La Haye-Fouassière	M. Jean-Luc VIAUD	Mme Sabine AUDRAIN
La Planche	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU	M. Romain COUPRIE
Maisdon-sur-Sèvre	M. Jean-Luc SALE	Mme Salimata FAQUET
Monnières	Mme Françoise MENARD	M. Richard LOPEZ
Remouillé	Mme Sandrine TEISSEDRE	Mme Véronique COJEAN
Saint-Fiacre-sur-Maine	Mme Régine POIRON	Mme Danièle GADAIS
Saint-Hilaire-de-Clisson	Mme Sylvaine ALBERT	Mme Josiane BOSCHE
Saint-Lumine-de-Clisson	Mme Valérie DRAN	M. Yannick BOVAGNET
Vieilleville	Mme Marie-Françoise VALIN	Mme Marie-Reine LANGLOIS

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#